

MAIRIE DE LA FALAISE



Téléphone : 01 30 95 64 45
Courriel : mairie.lafalaise@wanadoo.fr
Site internet : www.la-falaise.fr
Secrétariat ouvert les lundis, mardis et vendredis
de 16h00 à 18h30

FLASH n° 16

23 mai 2016

Nouveau site internet en ligne



Toute l'équipe municipale est heureuse de vous accueillir sur le nouveau site internet de la Commune de La Falaise : www.la-falaise.fr (adresse inchangée) : vous y trouverez différentes informations sur la commune, l'intercommunalité et les associations, des renseignements pratiques, des documents administratifs disponibles en ligne ainsi que toute l'actualité communale.

Nous sollicitons votre indulgence car les rubriques seront progressivement complétées.



Parc Aigue Flore

Désireuse de maintenir un cadre de vie agréable tout en préservant la biodiversité, la municipalité a le plaisir de vous annoncer l'arrivée de 4 nouvelles poules, la dernière étant décédée, et la création d'un potager partagé au parc Aigue Flore.

Depuis quelques années, nous privilégions une gestion raisonnée sur l'ensemble de nos espaces verts en :

- réduisant les produits phytosanitaires (désherbage manuel, paillage...)
- incorporant des plantes peu gourmandes en eau (vivaces)
- récupérant l'eau de source pour l'arrosage
- valorisant les déchets verts (compost à la salle « La Grange »)
- étalant la fréquence de fauche dans des zones ciblées
- réduisant les tontes sur certaines zones non prioritaires



Inscriptions à l'école et aux services périscolaires

Année 2016/2017

Dès maintenant, vous pouvez inscrire votre enfant l'école « Les 3 Tilleuls » de La Falaise comme suit :



- Se présenter en mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile : un formulaire sera à compléter sur place, tamponné de la mairie et vous sera remis.
- Prendre rendez-vous avec la directrice de l'école (01 30 95 86 88) et lui apporter le formulaire rempli en mairie, le livret de famille et le carnet de vaccinations. Pour une 1^{ère} inscription (entrée en petite section de maternelle par exemple), un certificat médical attestant de l'aptitude de l'enfant à fréquenter l'école maternelle vous sera demandé.

Les inscriptions aux services de TAP (« Temps d'activités Périscolaires »), garderie et/ou cantine se feront à partir du 20 juin jusqu'au 22 juillet 2016 :

- pour les enfants déjà inscrits en 2015/2016, un dossier en partie pré-rempli sera distribué via l'école ou adressé par voie postale à partir du 20 juin 2016,
- pour les nouvelles inscriptions, un dossier vierge sera à retirer en mairie ou pourra être transmis par courriel sur demande.
- Les tarifs de ces services seront fixés par le Conseil municipal lors de sa séance prévue le 7 juin 2016.

La semaine scolaire-type mise en place pour 2015/2016 est reconduite à l'identique pour 2016/2017 comme suit :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Garderie du matin	7h30 - 8h30	7h30 - 8h30	7h30 - 9h00 9h00 12h00 12h - 13h30*	7h30 - 8h30	7h30 - 8h30
Ecole - Matin	8h30 11h30	8h30 11h30		8h30 11h30	8h30 11h30
Cantine	11h30 - 13h30	11h30 - 13h30		11h30 - 13h30	11h30 - 13h30
Ecole - Après-midi	13h30 16h30	13h30 16h30	X	13h30 16h30	13h30 - 16h30 TAP
Garderie du soir	16h30 18h30**	16h30 18h30**		16h30 18h30**	16h30 18h30**

* Si le nombre de bénéficiaires inscrits est supérieur à 10 enfants – Pas de garderie l'après-midi

** En 2015/2016, la garderie accueillait les enfants jusqu'à 19h les lundis, mardis et jeudis et jusqu'à 18h les vendredis. Vu la fréquentation observée en 2015/2016, l'horaire de fin de garderie sera probablement ramené à 18h30, le Conseil municipal se prononcera à cet effet courant juin 2016.

Appels de faux conseillers EDF

Notre attention a été attirée sur l'appel d'un conseiller EDF qui sollicite un rendez-vous pour la constitution d'un dossier pour réaliser des économies d'énergie, démarche qui serait obligatoire pour les constructions de plus de 15 ans. Renseignements pris auprès de notre interlocuteur privilégié EDF, il s'agirait d'une arnaque.

Pour tout appel de ce type, n'hésitez pas à vous renseigner en appelant le service « Réclamations » dont le numéro de téléphone est indiqué sur votre facture.



Prochaines manifestations locales influant sur la circulation



Dans le cadre de l'organisation d'une procession par le Père Damien WARNAN, nous vous informons que la circulation sera perturbée le :

Dimanche 29 mai 2016

entre 16h30 départ de l'église de Nézel
et 17h00 arrivée à l'église de La Falaise

29 mai : procession du Saint-Sacrement

L'Église catholique célèbre le 29 mai la fête du Saint-Sacrement du Corps et du Sang du Seigneur, appelée aussi « Fête-Dieu ». Une tradition provenant du XIII^{ème} siècle veut que les chrétiens vivent une procession du Saint-Sacrement en dehors de l'église pour demander à Dieu de bénir tous les habitants. Cette tradition était encore vigoureuse il n'y a pas si longtemps, et certains en ont encore sûrement des souvenirs d'enfance.

Avec les autorisations de Madame Di Bernardo et Monsieur Turpin que je remercie vivement, la paroisse d'Aubergenville redonnera vie à cette tradition le 29 mai.

Le rendez-vous est à 16h à l'église de Nézel. Après un temps de prière, la procession démarrera vers 16h30 en direction de la Falaise par la ruelle du colombier. Il y aura une halte spirituelle (le reposoir) à la fontaine de la rue du château, puis l'arrivée à l'église de La Falaise se fera au plus tard à 17h, pour les Vêpres et le Salut du Saint-Sacrement.

Nous serons soutenus par la chorale africaine pour les prières et les cantiques.

Vous serez tous les bienvenus pour ce beau temps de prière et de joie !

Père Damien Warnan, curé

Le Comité des Fêtes de Nézel organise une brocante le :

Dimanche 5 juin 2016

À leur demande, la rue des Prés Dieu sera fermée à la circulation toute la journée.



Élections 2017

Inscriptions sur les listes électorales

Le calendrier électoral pour 2017 s'établit comme suit :

- L'élection présidentielle : les 23 avril et 7 mai 2017.
- Les élections législatives : les 11 et 18 juin 2017.



Comme chaque année, les demandes d'inscription des électeurs peuvent être déposées dans les mairies tout au long de l'année, jusqu'au 31 décembre inclus. Nous attirons votre attention sur la nécessité d'anticiper une fréquentation nettement plus soutenue en cette fin d'année. Pour s'inscrire, 2 possibilités :

- ✓ Venir en mairie avec une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 6 mois à votre nom, un formulaire d'inscription sera à remplir sur place (possibilité de demander le formulaire d'inscription par courriel : mairie.lafalaise@wanadoo.fr)
- ✓ Réaliser votre demande d'inscription via le site www.mon.service-public.fr : votre envoi doit être effectué avant le 31 décembre 2016 à 23h59, l'heure de dépôt figurant sur le tableau de bord du site faisant foi.

Un récépissé de dépôt d'une demande d'inscription vous sera adressé par voie postale.

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Recensement plan canicule 2016



La loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap prévoit dans son titre 1er la mise en place d'un dispositif de veille et d'alerte. Elle institue dans chaque département un Plan d'Alerte et d'Urgence (PAU) au profit des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en cas de risques exceptionnels.

Conformément aux dispositions de cette loi du 30 juin 2004 et des articles R.121-2 à R.121-12 du code de l'action sociale et des familles, les communes doivent mettre en place un registre nominatif destiné à inscrire les personnes âgées et les personnes en situation de handicap qui en font la demande.

Dans ce cadre, un recensement des personnes fragiles est organisé à La Falaise. Afin de vous accompagner dans les périodes à risques causées par la hausse de la température, nous vous recommandons de vous inscrire sur le registre nominatif « Plan Canicule 2016 » prévu à cet effet.

Peuvent figurer sur ce registre trois catégories de personnes : les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes reconnues handicapées.

Pour vous-même ou l'un de vos proches après vous être assuré(e) de son accord, vous pouvez contribuer à ce geste de prévention et de solidarité citoyenne en déposant une demande d'inscription :

- disponible en mairie
- adressée sur demande par téléphone au 01 30 95 64 45 ou par courriel à mairie.lafalaise@wanadoo.fr
- téléchargeable sur le site internet communal www.la-falaise.fr (rubrique Démarches administratives).

Cette inscription n'est pas obligatoire (vous pourrez à tout moment sortir du dispositif sur simple demande) et reste confidentielle conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les personnes qui se seront inscrites cette année n'auront pas à se réinscrire les années suivantes mais pourront annuler ou modifier leur inscription (changement de coordonnées téléphoniques...).

Horaires d'ouverture de la mairie - Eté 2016

L'accueil de la mairie sera ouvert aux horaires habituels (les lundis, mardis et vendredis de 16h00 à 18h30) jusqu'au 22 juillet inclus puis à compter du 19 août 2016

Durant le période de fermeture estivale du 25 juillet au 16 août 2016 inclus, 2 permanences seront assurées les mardis 26 juillet et 9 août 2016 de 14h00 à 17h00.



N'hésitez pas à nous adresser vos demandes à tout moment par courriel :

mairie.lafalaise@wanadoo.fr